Chapitre 5

Frais d'inspections ou de revissions majeures, dépenses de sécurité et de mise en conformité

APPLICATION 34

Frais d'inspections ou de révisions majeures, dépenses de sécurité et de mise en conformité

Une entité a acquis le 02/01/N un matériel industriel d'une valeur de 190 000 000 F. Sa durée d'utilité est estimée à 6 ans. Le contrat d'acquisition implique un contrat de révision majeure tous les 2 ans, le coût de la révision est de 10 000 000 F.

Le matériel industriel sera décomposé (approche par composant) de la façon suivante :

- le matériel sera amorti sur une base de 190 000 000 10 000 000 = 180 000 000 F
 (considéré comme la structure du matériel) et sur une durée de 6 ans, soit
 180 000 000 /6 = 30 000 000 F.
- la révision majeure est considérée ici comme un composant qui sera amorti sur une base de 10 000 000 et sur une durée de 2 ans soit 10 000 000/2 = 5 000 000 F.

	02/01/N					
	2411 1		Matériel industriel - structure	180 000 000		
	2411 2		Matériel industriel – composant	10 000 000		
		4812	Fournisseurs d'investissements		190 000 000	
			0 0 0000000 0000 0000000000000000000000			
31/12/N						
	6813		Dotations aux amortissements des immobilisations corpo.	35 000 000		
		28411 1	Amortissements du matériel industriel – structure		30 000 000	
		28411 2	Amortissements du matériel industriel – composant		5 000 000	